

Date de dépôt: 10 octobre 2007
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier : En faveur de l'animation, du logement et des activités commerciales au centre-ville de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 septembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Au début des années 2000, je me suis inquiété auprès du Département de l'Aménagement, de l'Equipement et du Logement (DAEL) de la disparition d'une brasserie et d'une boutique de mode sis dans l'immeuble de BNP Paribas de la rue du Stand au centre-ville de Genève. Une nouvelle fois, des bureaux prenaient la place de lieux commerciaux créant de l'animation en ville.

*Le DAEL m'avait rapidement répondu que cette situation était **provisoire** et que cette banque avait l'autorisation d'occuper ces surfaces commerciales pour des activités administratives **uniquement** durant une période de travaux à l'intérieur de ce bâtiment.*

Après 3 à 4 ans de patience, j'avais relancé, en janvier 2005, le DAEL rien n'ayant bougé et ma patience atteignant quelques limites. Le Département m'avait répondu :

« Vos préoccupations concernant le rez-de-chaussée de l'immeuble occupé par la banque susvisée m'ont été transmises par M. L.Moutinot, chef du département ».

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Tout en comprenant l'impatience de l'auteur de l'interpellation, le Conseil d'Etat relève que la mise en œuvre et l'achèvement d'une transformation de l'ampleur de celle réalisée dans le bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne s'étend sur plusieurs années. Le remplacement des surfaces commerciales supprimées au début des années 2000 ne peut ainsi s'effectuer que dans la logique de l'avancement des travaux et le Conseil d'Etat ne saurait être taxé de laxisme à cet égard.

Cela étant, il faut préciser que les surfaces commerciales précédemment affectées à une brasserie et à un magasin de vêtements à la rue du Stand seront remplacées pour 1/3 à la rue du Stand et pour le solde à la rue de la Corraterie.

En accord avec la Ville de Genève, les surfaces de la rue de la Corraterie seront utilisées comme lieu d'exposition, ouvert au public, par la Fondation culturelle de la banque BNP Paribas. En cours de finition, cet espace sera inauguré par la banque en février 2008 à l'occasion d'une grande exposition publique des œuvres du photographe Arthus Bertrand.

Quant à l'espace situé rue du Stand, la banque BNP Paribas doit décider dans les semaines qui viennent du type d'activité commerciale qu'il accueillera. Selon les indications qu'elle a récemment fournies au département des constructions et des technologies de l'information, il s'agira vraisemblablement soit d'une agence de voyages soit d'une cafétéria ouverte au public.

Souhaitant avoir ainsi répondu aux préoccupations exprimées par l'auteur de l'interpellation ci-dessus, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer